



Compte rendu de la
réunion du conseil municipal
du mercredi 25 septembre 2024 à 19 h 00

Désignation du secrétaire de séance : Emmanuelle BARLET

Désignation du secrétaire auxiliaire : Directrice Générale des Services

Hommage à Jesahel Benoist, Anzinois décédé brutalement l'été dernier alors qu'il accompagnait la commune sur le sujet des cavités.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 26 juin 2024.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22		

1. DISSOLUTION DU COS

Madame le Maire expose :

Le COS a été dissout le 14 juin dernier car l'activité de ce dernier était en déclin et les frais de banque courraient tous les mois.

Étant donné que celui-ci fonctionnait uniquement avec la subvention de la commune le conseil d'administration du COS a donc décidé d'attribuer le solde de dissolution de 79,59 € à la commune d'Anzin-Saint-Aubin.

Mme le Maire propose de continuer les actions du COS afin de maintenir les acquis des agents communaux.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser le versement par des chèques cadeaux de :
 - o 20 € par enfant de moins de 16 ans pour Noël,
 - o 50 € pour la naissance d'un enfant,
 - o 50 € pour le mariage ou le PACS d'un agent,
 - o 110 € pour un départ en retraite,
 - o 80 € pour le décès d'un agent, d'un conjoint ou d'un enfant,

De prévoir chaque année une somme au compte 6488 du chapitre 012 du Budget Primitif

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22		

2. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU SIVOM BRUNEAUT

Madame le Maire expose :

Le 6 décembre 2023 le SIVOM BRUNEAUT s'est réuni afin d'établir le montant des contributions complémentaires des communes au SIVOM.

Vu le nombre de participants de chaque commune en 2023 : 469 enfants (56% Ste Catherine, 44% Anzin) et le budget restant à la charge des communes d'un montant de 23 000€, il est demandé aux communes de verser une contribution complémentaire :

- Anzin Saint Aubin : $5\,150\text{€} = (23\,000 \times 44\%) - 4\,970\text{€}$ (mise à disposition des agents)
- Ste Catherine : $12\,880\text{€} = 23\,000 \times 56\%$

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le comptable public à procéder au versement de la somme de 5 150€ au titre de la contribution complémentaire 2023 au SIVOM BRUNEAUT.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22		

3. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Madame le Maire expose :

Le Département du Pas de Calais a mis à jour son Schéma de développement de la Lecture Publique lors du vote de la délibération en séance plénière le 24 juin 2024 ;

Il est donc proposé de renouveler la convention déjà existante entre la commune d'Anzin Saint Aubin et le Département, ce qui permet à la médiathèque Albert UDERZO de rester une bibliothèque structurante et d'avoir accès à toutes les ressources proposées par la Médiathèque Départementale.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme le Maire à signer la présente convention.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	16	22	22		

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE LES LOUEZ DIEU POUR L'UTILISATION DES PARKINGS

Madame le Maire expose :

Le COLLEGE LES LOUEZ-DIEU est propriétaire de parkings, se situant dans l'enceinte du collège sur la commune d'Anzin Saint Aubin, la Mairie a exprimé le souhait d'occuper temporairement ce parking pour une utilisation liée à son activité ou à des manifestations qui se déroulent sur la commune.

L'OGEC a souhaité répondre favorablement à cette demande, sous réserve d'aménager précisément les modalités de cette mise à disposition.

La convention a dès lors pour objet d'énoncer les conditions de la mise à disposition temporaire du parking au profit de la Mairie d'Anzin-Saint-Aubin et de préciser les obligations respectives des Parties. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	16	22	22		

5. QUESTIONS DIVERSES

Prochains conseils municipaux :

Mardi 17 décembre 2024 à 19h (ATTENTION changement de date pour présentation de la révision du PLUi)
Mercredi 12 mars 2025 à 19h

Monsieur DUWEZ demande où en est le projet d'école.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DILIGENT qui explique que le retard pris est dû aux recherches de cavités. La société SEMOFI a été mandatée pour faire une étude sur la meilleure solution à retenir : terrassement ou comblement. La société a pris du retard malgré nos relances. Le retour doit être fait dans les jours à venir avec un budget estimatif.

Madame PILLET demande comment il sera possible de s'assurer que le coulis ne parte pas sur d'autres cavités, Monsieur DILIGENT explique que des murs seront faits afin de contenir le comblement.

Il explique que les cavités vont juste que la salle des viviers et l'école actuelle.

Monsieur DUWEZ demande si le budget qui était initialement annoncé sera revu à la hausse, Monsieur DILIGENT confirme et estime à 300 000€ le montant supplémentaire.

Le fait qu'il s'agisse d'un ERP dit sensible, toutes les précautions sont prises afin d'assurer le maximum de sécurité pour le futur bâtiment.

Monsieur JULIEN rappelle ce qui avait été fait pour le collège avec les pieux et les sondages.